

N°30 JANVIER 2024

L'ÉCHO

DE LA CÔTE D'ÉMERAUDE

Hermitage



L'Hermitage

ACTUALITÉS

- P. 6 POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE : DE NOUVEAUX OBJECTIFS
- P. 8 QUELLE SUITE POUR L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ ?
- P. 19 QUE CONTIENNENT NOS POUBELLES ?

DOSSIER

Les résultats de l'enquête MOBILITÉ



FLASHEZ CE CODE
POUR CONSULTER LE SITE
COTE-EMERAUDE.FR



La communauté de communes souhaite connaître votre opinion et recueillir vos suggestions sur ce magazine pour qu'il réponde au mieux à vos attentes. Faites-nous part de votre avis par mail à : accueil@cote-emeraude.fr ou sur la page Facebook de la CCCE à l'adresse <https://www.facebook.com/CCCECoteEmeraude> (en message privé).



PASCAL GUICHARD

@Patrick Chevalier

PRÉSIDENT DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'ÉMERAUDE

ÉDITO

L'année 2023 s'est achevée pour la communauté de communes avec des satisfactions et des déceptions, comme probablement dans la majorité des foyers de notre territoire.

En premier lieu, comme vous avez pu le lire dans certains articles de presse, le projet de construction d'une piscine communautaire, ne pourra pas aboutir et je le regrette très sincèrement. Équipement emblématique du projet de territoire voté à l'unanimité en juillet 2021, il a été confirmé par le conseil communautaire du 26 janvier 2023 à l'unanimité moins une abstention, avec la prise de la compétence « construction et exploitation d'une piscine communautaire ». Toutefois, cette délibération n'a pas été validée à la suite du vote défavorable de trois communes. Chaque collectivité est parfaitement libre de ses choix, un fondement essentiel de notre démocratie et à titre personnel, j'acte simplement l'arrêt de ce projet, sans porter de jugement et sans engager une polémique, inutile et stérile.

En effet, la communauté de communes vit et porte de nombreuses autres actions, pour les habitants et pour le développement de notre territoire, et il est nécessaire que nous soyons toutes et tous engagés dans la même direction, pour être le plus efficace possible.

Ainsi, je suis très heureux de vous confirmer que notre politique en matière de protection de l'environnement se conforte, notamment à travers deux actions. L'Atlas de la Biodiversité a été récompensé dans la catégorie « Mobiliser les citoyens et les acteurs du territoire en faveur de la biodiversité » lors des « Trophées des Atlas de la biodiversité » organisés par l'Office Français de la Biodiversité. La Politique Agricole et Alimentaire est labellisée Plan Alimentaire Territorial de 1^{er} niveau, et prochainement de niveau 2, avec le nouveau programme.

Notre Plan Climat Air Energie Territorial devrait être finalisé cette année. De même, concernant la petite enfance, les opérations inscrites au projet de territoire avancent

avec le prochain démarrage des travaux de la nouvelle crèche de Dinard (42 berceaux) et en parallèle, le démarrage du projet de construction d'une première micro-crèche publique. Nous souhaitons tout mettre en place pour permettre l'accueil et le bien vivre des jeunes familles, ces nouveaux équipements sont une des réponses attendues et nécessaires.

Le logement est un des autres leviers, le Programme Local de l'Habitat est en cours d'élaboration et j'espère, comme tous les autres élus communautaires, que ce nouveau PLH répondra à l'équilibre social et territorial attendu.

La CCCE a aussi engagé la définition de sa politique future en matière de mobilité et pour avoir la vision la plus juste des besoins réels existants, il a été lancé une large consultation et je remercie toutes et tous ceux qui ont bien voulu répondre à notre questionnaire.

Vous pourrez ainsi lire dans ce magazine une synthèse du bilan de cette consultation. Le travail continue et je vous présenterai l'avancée du travail mené en lien aussi avec les agglomérations voisines, les départements et la Région. Les enjeux sont très importants, les attentes sont toutes aussi diverses que légitimes et nous ne pouvons pas nous tromper, car les investissements budgétaires qui seront nécessaires devront être en adéquation avec les capacités financières de la communauté de communes et les besoins prioritaires.

Je vous invite donc à parcourir ce bulletin, et je rappelle que les élus et les services restent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Enfin, pour clore cet éditorial, de manière très classique mais aussi très sincère, je tiens à vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024.

Bien cordialement,
Pascal GUICHARD



SOMMAIRE

3 ACTUALITÉS

- Travaux
- Rénovation énergétique : La CCCE lauréate du programme ACTEE+
- Élaboration du 3^{ème} PLH : Des échanges pour construire le futur programme d'action
- France Services
- La politique agricole et alimentaire se renouvelle pour atteindre de nouveaux objectifs
- Ça jardine au chantier !
- Quelle suite pour l'Atlas de la Biodiversité ?
- Restaurer le libre écoulement de la rivière et la biodiversité
- Aux sources de l'eau potable, renaturer le Frémur
- Le recépage : Une technique de taille des arbustes bocagers
- Le compostage collectif de proximité avec "Embarquez"
- Que contiennent nos poubelles ?
- En crèche, pensez à l'accueil occasionnel
- Lancieroux classée station tourisme

10 DOSSIER

MOBILITÉ

- Le plan de mobilité, qu'est ce que c'est ?
- Retour sur les résultats de l'enquête mobilité

L'ÉCHO DE LA CÔTE D'ÉMERAUDE EST IMPRIMÉ SUR DU PAPIER RECYCLÉ CHEZ UN IMPRIMEUR LABELLISÉ IMPRIM'VERT®



La Communauté de Communes #CotedEmeraude est présente sur Facebook et Twitter !

Rejoignez-nous dès maintenant sur nos réseaux sociaux pour suivre en direct l'actualité de la CCCE, les dernières infos, tous les événements...



www.facebook.com/CCCECoteEmeraude



[@CCCECoteEmeraude](https://twitter.com/CCCECoteEmeraude)

TRAVAUX

■ DÉMARRAGE DES TRAVAUX DE LA CRÈCHE DE DINARD

Le permis de construire pour une crèche de 42 berceaux, a été accordé par la commune de Dinard, le 6 septembre 2023. En parallèle, le marché de travaux a été attribué aux entreprises durant l'été, pour un montant total de 2 065 975,21 € HT. Les lots ont été attribués aux entreprises suivantes :

- Voirie, réseaux divers : **EXEM TP**
- Gros oeuvre : **EXEM Constructions**
- Charpente : **CCL Construction**
- Couverture : **Gautier Couverture**
- Étanchéité : **Duval Étanchéité**
- Menuiserie extérieure : **SOMEVAL**
- Serrurerie : **RENOUARD**
- Menuiserie intérieure : **ARTMEN**
- Cloisons : **BREL**
- Agencement : **ARTMEN**
- Faux-plafonds : **MANIVEL**
- Sols : **LEBLOIS**
- Peinture : **Émeraude peinture**
- Électricité : **Ruault Électricité**
- Plomberie chauffage ventilation : **Climatech Ouest**
- Équipements de cuisine : **SBCP**

Les travaux démarreront début 2024.

■ INSTALLATION D'UNE AIRE DE LAVAGE À DESTINATION DES VÉHICULES DE SERVICE DE LA CCCE À LA DÉCHÈTERIE



Dans le cadre d'une convention avec la ville de Dinard, les bennes étaient lavées au service de la propreté urbaine après la collecte. Cette organisation impliquait, entre autres, des temps supplémentaires de trajets. Depuis la mi-juillet 2023, les services du pôle déchets peuvent enfin nettoyer les camions d'ordures ménagères sur site. L'installation de cette infrastructure permet d'améliorer de manière significative les conditions d'hygiène et la préservation du matériel.

■ RÉAMÉNAGEMENT DE LA ZONE DE DÉCHETS VERTS DE LA DÉCHÈTERIE

Afin d'améliorer la gestion des flux et d'éviter des conflits entre les engins d'exploitation et les véhicules d'utilisateurs qui circulent sur l'aire d'apport des déchets verts, un réaménagement de cet espace a été réalisé, intégrant un sens unique de circulation et une signalétique plus adaptée. De ce fait, une zone pédagogique dédiée au compostage a été rajoutée. Les différents travaux réalisés sur site au cours de l'année prennent en compte la forte fréquentation de la déchèterie avec environ 180 000 passages d'utilisateurs par an.

■ TRAVAUX SUR L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE DINARD

Des travaux ont été réalisés en septembre 2023 sur le site :

- Réhabilitation des blocs (sanitaire, cuisine) sur chaque emplacement (12 au total) pour pouvoir passer les consommations des voyageurs non plus au forfait comme c'était le cas jusqu'alors, mais au réel.

- Suppression de l'espace de ferrailage situé à l'entrée de l'aire. La destination de cet espace est en cours d'étude, en lien avec les voyageurs.

- Sécurisation du site au niveau de la vitesse, avec la mise en place de ralentisseurs et une limitation de la vitesse à 10 km/h.

- Installation d'un bungalow à l'entrée du site afin d'avoir un local pour pouvoir y organiser des rencontres avec les agents de la Communauté de Communes Côte d'Émeraude (CCCE) et des organismes sociaux.

L'ensemble de ces interventions a permis la mise à jour du livret d'accueil et du règlement intérieur qui intègre les différents tarifs.

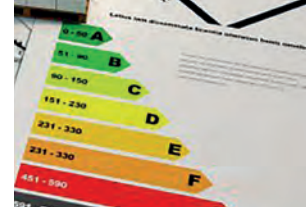
■ MISE EN PLACE DE RAMPES VÉLO SUR LE PASSAGE INFÉRIEUR DU BARRAGE



En lien avec EDF, la CCCE a réalisé des goulottes vélos dans les escaliers du passage inférieur proche de l'écluse du barrage. Ces goulottes en béton ont été aménagées sur la droite de chaque descente afin de faciliter le transport de vélos dans les escaliers. Elles ont été collées à la paroi pour ne pas gêner les piétons lors de l'utilisation des escaliers. L'utilisation du béton pour cette réalisation se justifie, d'une part du fait de la proximité immédiate du bord de mer et de ses embruns, d'autre part pour éviter que les piétons ne se blessent.



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, LA CCCE LAURÉATE DU PROGRAMME ACTEE +



Dans une période de forte inflation du prix des énergies, la communauté de communes poursuit sa transition énergétique. Elle fait en effet partie des 6 collectivités d'Ille-et-Vilaine lauréates de l'appel à projet "Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique".

Porté localement par le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) et coordonné par le service de conseil en énergie du patrimoine public de la communauté de communes, ce programme aide financièrement les collectivités à passer à l'acte en matière de rénovation énergétique sur leur patrimoine bâti. Pour notre territoire, cela se traduit par le financement d'une quarantaine de projets pour un montant total de 500 000€.

Ce dispositif permettra principalement de financer :

- Du matériel de mesure ;
- Des audits énergétiques ;
- Des audits chauffage-ventilation-climatisation ;
- Des études de maîtrise d'œuvre ;
- De l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets de rénovation et d'énergie renouvelable.

Ces actions permettront ensuite aux communes de lancer les travaux de réhabilitation énergétiques de leurs bâtiments.



HABITAT

DE NOUVEAUX LOGEMENTS SOCIAUX INAUGURÉS EN 2023



© Ville de Dinard

La CCCE a investi 1 216 300€ sur la période du PLH 2014-2020 pour répondre à la demande grandissante de logements. Les programmes d'habitation conduits par les différents bailleurs sociaux présents sur le territoire, visent à faciliter l'accès au logement aux ménages dans leur diversité. Plusieurs opérations de logements sociaux ont été inaugurées en 2023 :

- ➔ **Saint-Lunaire** : Clos Loquen - Émeraude Habitation
Subvention CCCE : 24 400 € (17 logements)
- ➔ **Dinard** : Saint-Alexandre - Émeraude Habitation
Subvention CCCE : 196 000 € (147 logements)
- ➔ **Saint-Briac** : Rue de Saint-Lunaire - La Rance
Subvention CCCE : 14 400 € (10 logements)
- ➔ **La Richardais** : La ville au puits - La Rance
Subvention CCCE : 7 600 € (5 logements)

Élaboration du 3^{ème} PLH : Des échanges pour construire le futur programme d'action

Le 17 octobre 2023, Delphine Briand, vice-présidente déléguée à l'Habitat, avait convié élus et partenaires de l'habitat (bailleurs sociaux, promoteurs, notaires, acteurs économiques, agences, services de l'État...) à participer à trois ateliers thématiques à Trémereuc.



Ces ateliers participatifs avaient pour objectifs :

- ▶ D'échanger sur la déclinaison possible des orientations du prochain PLH en actions,
- ▶ D'étudier les besoins prioritaires à l'échelle du territoire et les actions importantes à mettre en œuvre.

Plus de 40 personnes se sont mobilisées pour venir échanger tout au long de la journée sur les différentes problématiques de logement auxquelles le territoire est confronté.

Les échanges ont été riches et variés (gestion du foncier, production de logements, qualité du parc de logements), ils ont permis aux élus d'avancer dans leur réflexion quant aux actions prioritaires à traiter dans le futur PLH à l'horizon 2030.

France services

Depuis son ouverture en juin 2020, l'espace « France Services », connaît une hausse continue de son activité, et ce malgré l'ouverture récente de services similaires sur des territoires voisins. Avec + 78,82 % de fréquentation, cela confirme son rôle primordial sur le territoire de la communauté de communes de la Côte d'Émeraude.



N'HÉSITEZ PLUS, RENCONTREZ LES MÉDIATRICES DU SERVICE, PRENEZ RENDEZ-VOUS OU INSCRIVEZ-VOUS AUX ATELIERS PROPOSÉS AU 02 57 11 01 13 OU À FRANCE.SERVICES@COTE-EMERAUDE.FR

CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2022

- ▶ 3 487 demandes reçues et en moyenne 13,84 accompagnements par jour (+ 59,63 %),
- ▶ 2 430 accompagnements par les médiatrices,
- ▶ 509 rendez-vous avec des Partenaires (+ 13,36 %),
- ▶ 49 personnes ont participé aux différents ateliers organisés (- 5,77 %),
- ▶ 129 accès à un ordinateur en libre-service (+ 61,25 %),
- ▶ 355 demandes d'informations générales.

Parmi le public accueilli, plus de 2 700 personnes du territoire ont sollicité ce service communautaire en 2022, soit près de 10% de sa population totale.

Pour l'année 2023, il faut compter, au 1^{er} novembre, 3 203 accompagnements soit une moyenne de 15,47 par jour depuis le 1^{er} janvier. Cela confirme le besoin d'accompagnement pour de nombreux habitants du territoire dans leurs démarches aussi importantes que difficiles.

LES TYPES DE DEMANDES

Parmi les demandes les plus fréquentes, on retrouve en première position les demandes concernant la retraite, puis viennent, l'immatriculation de véhicule, les pré-demandes de titre d'identité et de voyage, les demandes concernant les impôts et enfin celles sur la solidarité et l'insertion (RSA, prime activité)

Ce service est en relation directe avec les autres acteurs compétents (CCAS, assistantes sociales, services d'État), il gère ainsi directement un grand nombre de dossiers et peut, si nécessaire, orienter vers les services compétents.



Dans le cadre de la 3^{ème} édition des Journées France Services, l'espace France Services a organisé une réunion en collaboration avec la Gendarmerie de Pleurtuit afin de connaître les bonnes pratiques à adopter et d'éviter les menaces cyber criminelles. Cette animation, riche en échanges, a réuni une vingtaine de participants et a connu un grand succès. Différents sujets ont pu être abordés : usurpation d'identité, mails indésirables, phishing ou encore fraude à la carte bancaire...

Réunion d'information : "Préparer sa retraite"

Une réunion d'information sur le thème "Préparer sa retraite" animée par l'Assurance Retraite et l'AGIRC ARRCO est prévue le **21 février 2024 à 14h au siège de la communauté de communes** et sera suivie d'un temps d'échanges pour répondre à toutes vos questions. À la suite de cette réunion, l'association France Bénévolat, antenne de la Côte d'Émeraude, présentera ses missions. Cette animation est gratuite et sur inscription auprès des médiatrices France services, le nombre de places étant limité.

▶ Prenez date : Forum DE L'EMPLOI

Créé en 2016, le forum de l'emploi revient pour sa 9^{ème} édition qui sera organisée au COSEC de Dinard.

Nouveauté cette année : le forum se tiendra sur 2 demi-journées, le vendredi 29 mars après-midi et le samedi 30 mars matin.

Les entreprises locales qui souhaitent participer à cette manifestation en faveur de l'emploi pour tous peuvent s'inscrire dès à présent. (Ce forum est gratuit pour les exposants et les visiteurs).

Pour s'inscrire, rendez-vous sur le site : www.cote-emeraude.fr/forum-emploi



LA POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE SE RENOUVELLE POUR ATTEINDRE DE NOUVEAUX OBJECTIFS



2020-2023 : UN PREMIER PAS VERS LA STRUCTURATION DES FILIÈRES ALIMENTAIRES LOCALES

En 2020, la communauté de communes s'est engagée dans un Projet Agricole et Alimentaire Territorial (PAAT). À travers cette démarche, les élus ont initié leur implication dans les domaines de la production alimentaire et les actes de consommation.

Sous l'impulsion des travaux du Plan Climat Air Énergie Territorial, des transformations de pratiques en restauration collective, engendrées par la loi dite "EGAlim" de 2018, et au regard de la disparition continue et importante du nombre de sièges d'exploitations agricoles sur le territoire depuis plusieurs décennies, un premier engagement communautaire a été déclenché.

Au cours des trois dernières années, un diagnostic territorial a été réalisé, des ateliers de construction d'une première stratégie se sont déroulés, un plan d'action a été conçu et les 29 actions, qui l'ont composé, ont été mises en œuvre.

CAP SUR 2026 ; QUELLES AMBITIONS POUR L'ALIMENTATION DU TERRITOIRE ?

Au terme de la première programmation de la Politique Agricole et Alimentaire du Territoire, le conseil communautaire s'était prononcé en faveur d'une prolongation de la mission de l'agent en charge du PAAT, afin de concevoir et co-construire une nouvelle programmation sur le fondement de nouveaux objectifs à horizon 2026.

Dans ce cadre, des travaux de consultation et de construction, ont été menés. Ils se sont appuyés sur une stratégie composée de 3 axes répartis en 6 thématiques, dont 5 opérationnelles et une de gouvernance. À chacune de ces thématiques a été attribué un objectif. Sur cette base, des comités techniques et groupes de travail se sont déroulés afin de co-construire un plan d'action permettant de répondre aux objectifs de la stratégie.

UN PLAN D'ACTION CO-CONSTRUIT AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

En juin 2023, un 1^{er} comité technique s'est tenu pour lancer la démarche. Suite à cela, des groupes de travail se sont réunis autour des sujets suivants : précarité alimentaire, consommation grand public, logistique territorialisée, restauration collective, économie agricole et production alimentaire.

Ces rencontres ont permis de co-construire 28 propositions d'actions opérationnelles qui ont été budgétisées, évaluées et présentées, en septembre, aux membres du 2^{ème} comité technique. Lors de cette dernière étape, une priorisation et une sélection ont été opérées, selon différents critères, afin de produire une proposition finale de plan d'action.

Au terme de cette démarche, **18 actions opérationnelles et 4 de gouvernance**, ont été présentées en octobre au comité de pilotage, afin de réaliser les derniers amendements. Le plan d'action permettra d'accompagner la restauration vers les objectifs de la loi EGAlim et de donner accès aux habitants à des productions locales et de qualité. Celui-ci s'attellera notamment à :

- ▶ Définir une politique foncière agricole à l'échelle du territoire,
- ▶ Réaliser un diagnostic et produire un plan d'action sur la réduction du gaspillage alimentaire dans tous les établissements de restauration collective du territoire,
- ▶ Déployer des travaux avec les acteurs sociaux du territoire autour de la précarité alimentaire, ou encore, de la mise en valeur du patrimoine culinaire local à travers des animations grand public et la création de supports de communication.

Un budget global estimé à près de 105 000 € sera débloqué sur 2,5 années et nécessitera l'intervention d'un chargé de mission pour sa mise en œuvre et sa coordination.



POUR EN DÉCOUVRIR D'AVANTAGE,
CONSULTEZ LE PLAN D'ACTION SUR :
[WWW.COTE-EMERAUDE.FR/LISTES/
LE-PROJET-AGRICOLE-ALIMENTAIRE-TERRITORIAL](http://WWW.COTE-EMERAUDE.FR/LISTES/LE-PROJET-AGRICOLE-ALIMENTAIRE-TERRITORIAL)

CETTE STRATÉGIE EST LA SUIVANTE :



ÉCONOMIE AGRICOLE & PRODUCTION ALIMENTAIRE

Orienter la production agricole vers le territoire, en augmentant le volume de sièges d'exploitations agricoles sur le territoire.

- Créer du lien avec les cédants,
- Garantir un accès aux terres,
- Suivre l'installation.



PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Structurer les relations avec les acteurs sociaux en développant des projets et partenariats avec les structures.

- Accompagner, former, approvisionner.



LOGISTIQUE DE PROXIMITÉ

Définir un scénario logistique permettant d'approvisionner 100% des établissements de la restauration collective en produits « locaux ».

- Mobiliser, programmer.



RESTAURATION

Consolider la qualité des approvisionnements, en garantissant au moins 25% de produits « locaux » et 50% de produits durables et de qualité en restauration collective.

- S'outiller, promouvoir, s'approvisionner.



CONSOMMATION « GRAND PUBLIC »

Augmenter la consommation de produits locaux, en développant des outils et en rendant les habitants acteurs.

- Mobiliser, outiller, informer/sensibiliser.



GOVERNANCE

Piloter le PAAT

- Mobiliser, programmer, évaluer.

Ça jardine au chantier !



LA BRIGADE NATURE ET PATRIMOINE

Ce service communautaire accueille simultanément 12 salariés en insertion et leur propose un travail, ainsi qu'un accompagnement socio-professionnel, pour préparer leur retour sur le marché de l'emploi. Le chantier d'insertion assure l'entretien des espaces verts intercommunaux et des sentiers de randonnée au printemps/été. En automne/hiver, les salariés sont mis à disposition des communes pour seconder les services techniques et effectuer divers travaux d'entretien. L'encadrement technique et socio-professionnel sont assurés par des agents communautaires.

Dispositif financé par les départements des Côtes d'Armor (cessation en 2024) et de l'Ille-et-Vilaine, le Fonds Social Européen et l'État via la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités.

CRÉATION D'UN ESPACE DE SENSIBILISATION AU MARAÎCHAGE ET À L'ALIMENTATION DES PUBLICS EN INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Dans le cadre du volet social du P.A.A.T., une convention a été signée en 2023 entre la collectivité et les Jardins du Cœur de La Richardais. Les salariés de la brigade passent une demi-journée par mois avec les bénévoles pour découvrir le maraîchage et les aider à entretenir leur terrain. Dans la continuité de ce projet, un espace de maraîchage pédagogique a été mis en place au sein du service communautaire depuis le printemps 2023. Animée par les encadrants techniques du chantier, cette expérimentation sensibilise les salariés aux multiples enjeux et connaissances liés à l'alimentation : saisonnalité, découverte des plantes et de leur cycle de vie, travail de la terre, diététique et nutrition.

Cette démarche apporte une ouverture professionnelle vers le travail de la terre et permet d'aborder les questions en lien avec l'alimentation, telles que la santé et le budget. Ainsi, les salariés ont pu déguster leurs récoltes : fraises, radis, courgettes, pommes de terre, haricots verts, potimarrons... Actuellement, ils préparent le sol à la plantation de fruitiers.



QUELLE SUITE APRÈS L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ ?



L'Atlas de la Biodiversité (2021-2023) a établi un état des lieux de la biodiversité du territoire. Grâce aux analyses des partenaires naturalistes et au bilan des actions réalisées, une proposition de **Plan Local pour la Biodiversité** devrait émerger pour que les huit communes, la communauté de communes et tous les citoyens passent à l'action.

Ce programme d'action devrait constituer une contribution locale aux objectifs plus vastes de préservation de la biodiversité. Sans chercher à être exhaustif, il devrait proposer une série d'actions concrètes à réaliser sur les prochaines années pour poursuivre activement la démarche engagée grâce à l'Atlas.

Les volets d'action définis devraient chacun s'appuyer sur une espèce-parapluie* locale, issue des avis de recherche. Il s'agit d'espèces faciles à reconnaître et qui évoluent dans différents habitats naturels. Ce sont des portes d'entrée pour mettre en œuvre des actions de préservation de la biodiversité. La représentation de ces espèces s'exprime visuellement sur le territoire à travers les créations de la sculptrice Sibylle Besançon (ci-dessous), installées sur chaque commune. Ces œuvres symbolisent l'engagement de chacune d'elles à mettre en œuvre des actions directement liées à cette espèce. Les espèces sélectionnées sont les suivantes : salamandre tachetée, hirondelle de fenêtre, écureuil roux, talitre, oreillard roux, machaon, coquelicot et hygrophore en capuchon. Ces 8 espèces introduisent la notion de trames écologiques** qu'il est important de préserver sur le territoire.

**Selon l'Office français de la biodiversité, une espèce parapluie est, en écologie, une espèce dont l'action de protection permet la préservation d'un grand nombre d'autres espèces inféodées à son territoire ou sa niche écologique.*

***Trame écologique : Le vivant a besoin de place pour se développer : les espèces se déplacent selon leurs différents besoins (alimentation, reproduction, abris...). Elles passent d'un réservoir de biodiversité à un autre (lieux ressources des espèces) en suivant des corridors écologiques (voies de déplacement). Ces connexions sont appelées « trames écologiques ».*





© Ouest France

Deux questions au vice-président à l'environnement, Michel Penhouët,

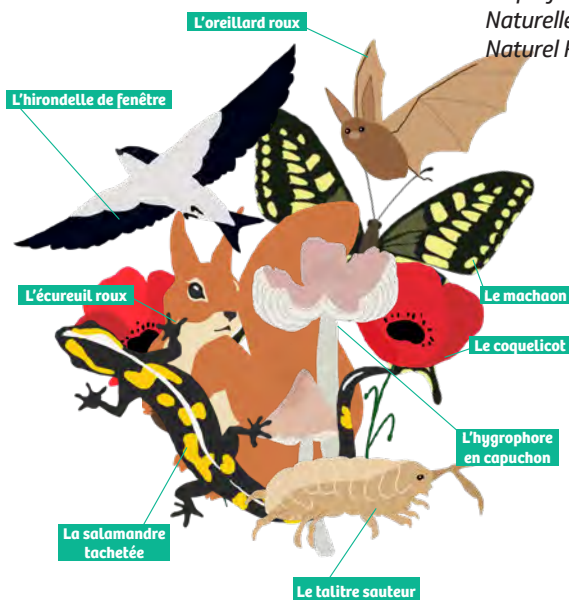
Quel est l'intérêt du Plan Local pour la Biodiversité ?

Le Plan Local pour la Biodiversité devra être la suite directe de l'Atlas de la biodiversité. Il est construit collectivement, à partir des diagnostics naturalistes de l'Atlas, pour assurer un passage à l'action pour les collectivités.

A qui s'adressera-t-il ?

A tous les citoyens. Les collectivités, les acteurs publics et privés et les associations sont bien sûr des cibles prioritaires. Agir pour la biodiversité est à la portée de chacun. Des opérations citoyennes s'adressent directement aux particuliers pour agir autour d'eux ou adapter leurs comportements. Des sorties découvertes sont au programme pour faire découvrir notre patrimoine naturel aux visiteurs, mais aussi aux résidents du territoire. En somme, tout le monde pourra être acteur du futur Plan Local pour la Biodiversité.

D'une manière générale, il faut retenir que le Plan Local pour la Biodiversité permettra d'interroger la prise en compte de la biodiversité dans tous les projets communaux et intercommunaux, quel qu'en soit la nature. Naturellement, ce plan d'action sera mené en collaboration avec le futur Parc Naturel Régional, chef de fil sur les sujets de biodiversité.



Disponibles en ligne

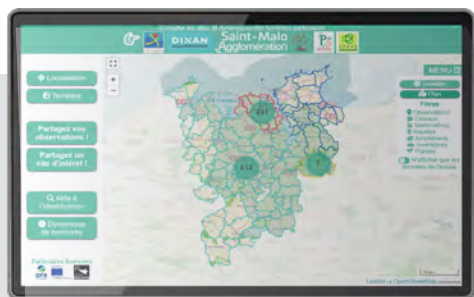
DEUX DOCUMENTS PRODUITS DANS LE CADRE DE L'ATLAS :

- ▶ « **L'Atlas prend la plume pour présenter son travail de fourmi** » : livret grand public de présentation du travail réalisé pendant l'Atlas de la biodiversité 2021 - 2023.
- ▶ **Synthèse naturaliste** : résumé grand public des apports de connaissances naturalistes apportés par l'Atlas de la Biodiversité.

LE SITE DE L'ATLAS FAIT SA MUE !

atlasdelabiodiversite.cote-emeraude.fr a été mis à jour pour proposer une nouvelle version et encore plus de fonctionnalités.

- ▶ Une plateforme construite par C.O.E.U.R. Émeraude pour la CCCE, Dinan Agglomération et Saint-Malo Agglomération. Partagez vos observations via un formulaire : il est désormais possible de signaler la biodiversité sur tout le territoire du futur parc naturel régional.
- ▶ Des onglets ressources pilotés par la CCCE qui offrent de la documentation relative à la démarche biodiversité (avis de recherche, actualités, rendez-vous & sorties...) et les documents produits dans le cadre de l'Atlas (rubrique L'Atlas en détails).



Retrouvez l'atlas participatif en ligne



EN SAVOIR PLUS SUR :
ATLASDELABIODIVERSITE.COTE-EMERAUDE.FR

MOBILITÉ



LE PLAN DE MOBILITÉ, QU'EST CE QUE C'EST ?

5 questions au vice-président à l'aménagement du territoire, Pierre Contin, pour mieux comprendre le processus et son intérêt.

À quoi sert un plan de mobilité ?

Le plan de mobilité est un document qui formalise la stratégie que la communauté de communes va mettre en place sur les 10 prochaines années, pour faciliter les déplacements et accompagner le développement de modes de transport plus durables. Concrètement, ce document va servir à mieux planifier nos actions et à les prioriser, et donc d'offrir une offre de transport adaptée à notre territoire et de garantir que l'argent public sera utilisé du mieux possible selon des objectifs cohérents et partagés.

Est-ce obligatoire ?

Non, faire un plan de mobilité n'est pas une obligation pour une communauté de communes de notre taille, mais c'est un souhait de notre part d'être aussi proactif que possible sur ce sujet qui est au cœur de la vie quotidienne de chacun d'entre nous.

Concrètement, qu'est-ce qu'il y aura dedans ?

Le plan de mobilité se scinde en 3 parties : le diagnostic, la stratégie et le plan d'action. La finalité du plan de mobilité, c'est de construire ce plan d'action. Il est constitué d'un ensemble de fiches qui représentent chacune une action ou un projet à mener. Il peut s'agir de la création d'aménagements cyclables ou d'arrêts de bus, de la mise en place de services de transport en commun ou simplement d'organiser des événements pour faire connaître nos actions et inciter chacun à choisir un autre mode de transport que la voiture individuelle. Chaque fiche comprendra la description de l'action, les acteurs impliqués, un calendrier et une estimation de son coût.

Est-ce que je peux donner mon avis sur le contenu du plan ?

Oui, c'est même ce que nous attendons de vous dans la mesure du possible. Vous avez peut-être déjà participé à l'enquête menée l'été dernier, qui nous aide en ce moment même à définir les besoins et les objectifs du plan de mobilité. En 2024, vous serez à nouveau sollicités, cette fois sur la construction du plan d'action.

Quand sera-t-il terminé ?

Le diagnostic a été présenté aux élus au mois de décembre 2023, les axes stratégiques sont maintenant en cours de formalisation. Le travail devrait se poursuivre durant toute l'année 2024, et devrait être approuvé fin 2024 / début 2025. Bien sûr, la construction de ce plan ne nous empêche pas de continuer à mener des actions en faveur des mobilités.

Envie de pédaler ? La communauté de communes vous aide !

Depuis 2022, la communauté de communes encourage l'acquisition de vélos à assistance électrique en apportant une aide à l'acquisition de 100 €.

Dorénavant, cette aide est élargie aux vélos sans assistance électrique, aux personnes de plus de 14 ans et le nombre d'aides par foyer n'est plus limité. Enfin, le plafond de conditions de ressources pour être éligible à l'aide a été relevé.

En élargissant les conditions d'aide financière à l'achat de vélo, la communauté de communes a pour objectif de favoriser l'utilisation du vélo pour les déplacements, notamment en lieu et place de la voiture pour les trajets courts. C'est dans cet objectif qu'elle poursuit entre autres la réalisation d'aménagements cyclables ou encore le financement, avec les communes, de formations auprès des élèves de CM2 pour l'utilisation du vélo au quotidien.



TOUTE L'INFORMATION SUR L'AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO SUR : WWW.COTE-EMERAUDE.FR RUBRIQUE MOBILITÉ - SE DÉPLACER À VÉLO



RETROUVEZ NOS ACTIONS SUR NOTRE SITE : WWW.COTE-EMERAUDE.FR RUBRIQUE MOBILITÉ

RETOUR SUR LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE MOBILITÉ

Du 15 juin au 15 août 2023, la communauté de communes a mené une enquête pour mieux connaître vos habitudes de déplacement ainsi que vos attentes pour l'avenir. Vous avez été près de 1 000 à nous répondre, que ce soit *via* notre site internet ou en retournant le questionnaire joint au précédent bulletin communautaire, et nous vous en remercions ! Votre participation montre de fortes attentes, auxquelles devra répondre le plan de mobilité en cours d'élaboration. Les principaux résultats de l'enquête sont présentés ci-dessous.

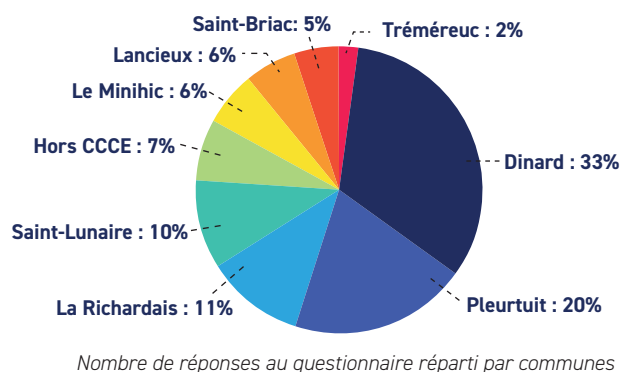
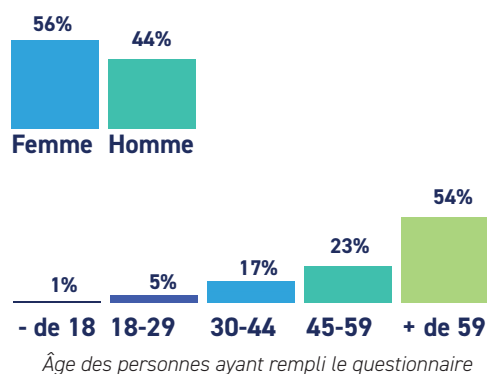
LE PROFIL DES RÉPONDANTS

Le répondant type de la CCCE est une femme de plus de 59 ans, retraitée, habitant Dinard. Toutefois cela ne doit pas cacher la diversité des profils.

Les résultats de l'enquête donnent-ils une image ressemblante de la réalité ?

► Le profil des enquêtés correspond globalement aux données de recensement de la population, malgré une légère sur-représentation des +59 ans.

► Les visiteurs et personnes n'habitant pas le territoire mais venant y travailler sont peu représentés. Par conséquent l'enquête apportera peu d'indications sur les besoins et attentes de ces usagers.



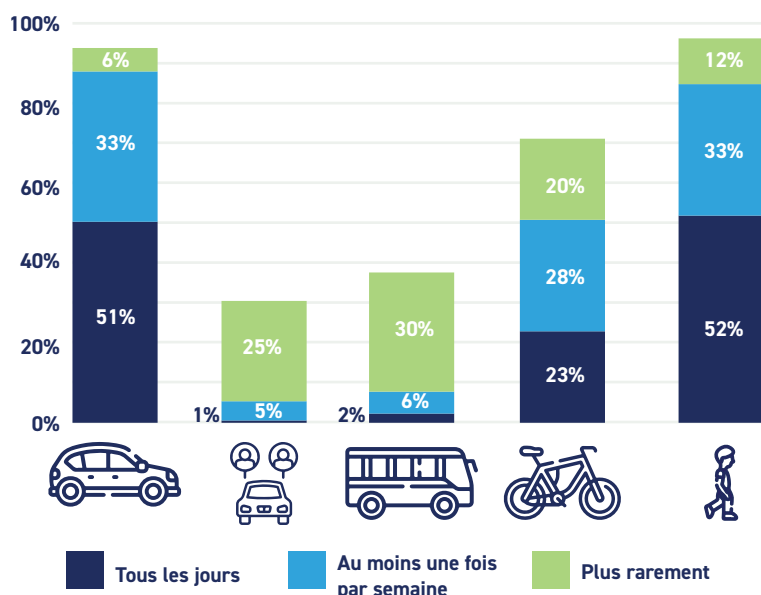
LA FRÉQUENCE D'UTILISATION DES MODES DE TRANSPORT

La voiture est le mode majoritaire de déplacement des enquêtés avec la marche. À noter qu'ils utilisent majoritairement plusieurs modes de déplacements.

► Les transports en commun sont peu utilisés au quotidien, en revanche leur usage occasionnel est assez fréquent (pour des motifs de loisirs principalement),

► Le covoiturage est peu utilisé et lorsque c'est le cas, il l'est majoritairement pour des usages ponctuels,

► Environ les ¾ des enquêtés se déplacent au moins ponctuellement à vélo, ce qui est très élevé, avec des usagers du quotidien qui restent nombreux même l'hiver (12%).



L'usage du vélo semble sur-représenté, cela peut-être expliqué par plusieurs facteurs :

► L'usage du vélo pour la balade ou le sport est inclus en plus des déplacements utilitaires, ce qui n'est pas le cas pour les autres modes (sauf la marche),

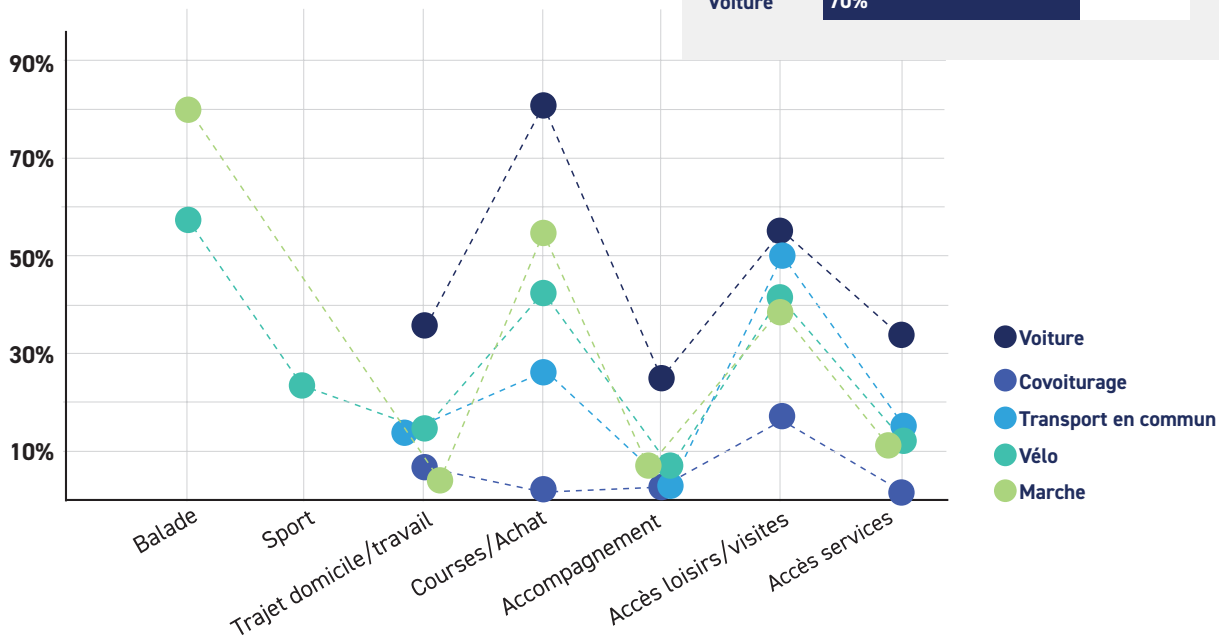
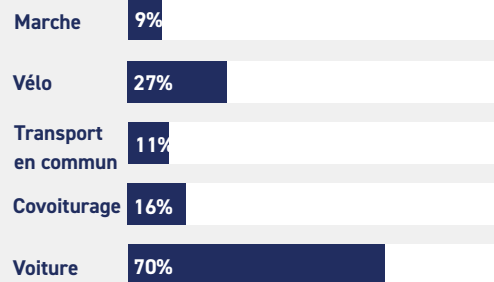
► L'enquête a été réalisée en période estivale, pendant laquelle les conditions sont optimales pour l'usage du vélo,

► Cela peut traduire également une forte implication des cyclistes pour l'enquête, et donc de fortes attentes de leur part concernant l'action publique en faveur du vélo.

MOTIFS D'UTILISATION DES MODES DE TRANSPORT

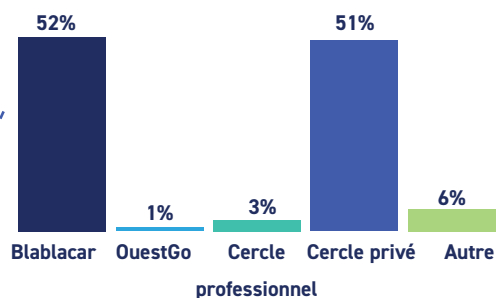
- ▶ Une forte majorité des répondants déclarent utiliser le vélo pour la balade et/ou le sport mais très peu d'entre eux (11%) ne déclarent que ce(s) motif(s) : il y a donc un vrai enjeu à continuer de proposer à la fois une offre pour la balade et l'utilitaire,
- ▶ Les usages de la marche sont majoritairement des déplacements utilitaires (courses, loisirs) mais ¼ des enquêtés qui se déplacent à pied le font uniquement pour le motif balade,
- ▶ Aller et revenir du travail est un déplacement quotidien pour une partie importante de la population : il est intéressant de noter que même si la voiture est majoritaire, elle est concurrencée pour ce motif par les autres modes de déplacement et notamment le vélo et le covoiturage.

MODES DE DÉPLACEMENT UTILISÉS POUR LE MOTIF TRAVAIL/ÉTUDES - DOMICILE



UTILISATION DES PLATEFORMES DE SERVICES ET SATISFACTION

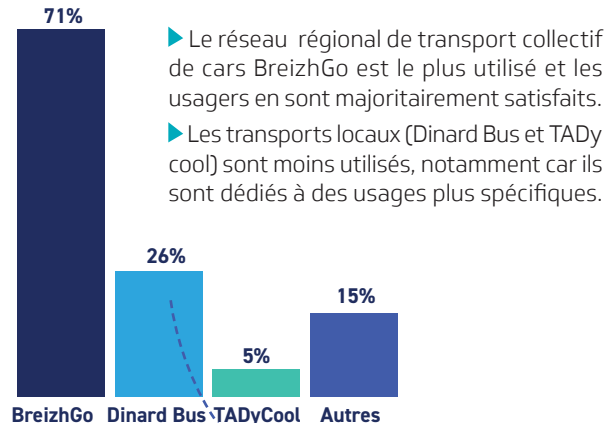
LE COVOITURAGE :



😊 95% d'utilisateurs satisfaits

La plateforme régionale OuestGo apparaît très peu connue sur le territoire, contrairement à Blablacar qui est très utilisée. Le cercle privé est privilégié par les enquêtés pour trouver des covoitureurs réguliers.

LES TRANSPORTS LOCAUX :



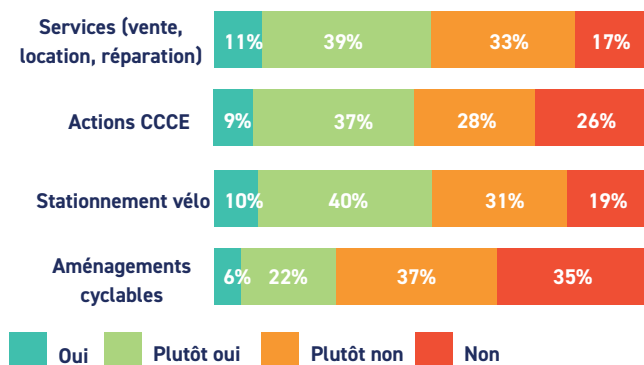
😊 62% d'utilisateurs satisfaits → 😊 61% d'utilisateurs satisfaits

- ▶ Le réseau régional de transport collectif de cars BreizhGo est le plus utilisé et les usagers en sont majoritairement satisfaits.
- ▶ Les transports locaux (Dinard Bus et TADy cool) sont moins utilisés, notamment car ils sont dédiés à des usages plus spécifiques.

À noter que seuls 6% des enquêtés ont déjà utilisé une aire d'échange multimodale, ce qui indique que :

- ▶ La plupart des déplacements intermodaux réalisés le sont en dehors des aires identifiées.
- ▶ Les indicateurs de fréquentation des aires sont à prendre avec précaution. Cela étant, l'aire de l'Hermitage est la plus utilisée devant celle de Trémereuc.

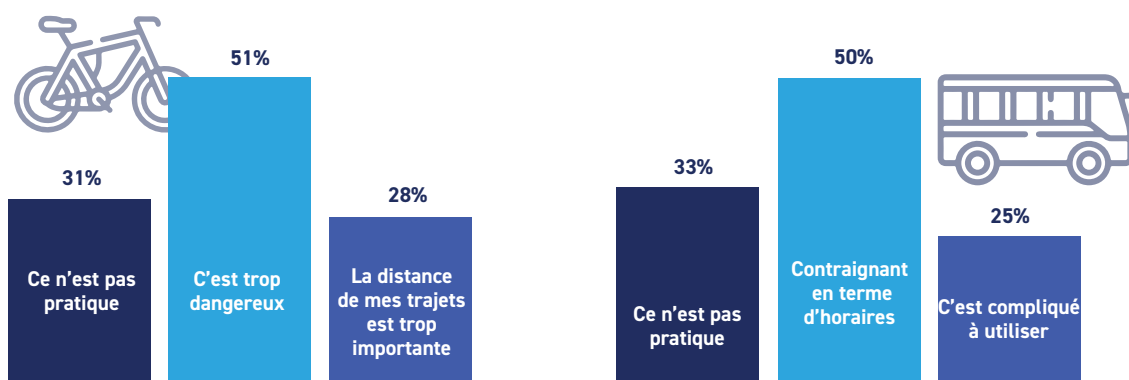
L'ÉCOSYSTÈME DU VÉLO, ÊTES-VOUS SATISFAIT :



On constate une forte insatisfaction concernant les aménagements cyclables : il existe un fort enjeu d'amélioration des liaisons cyclables. À noter que la participation des non-cyclistes est particulièrement importante pour cette question.

Concernant les autres aspects de « l'écosystème vélo » sur le territoire, les avis sont partagés.

LES FREINS DES SOLUTIONS ALTERNATIVES À L'UTILISATION DE LA VOITURE

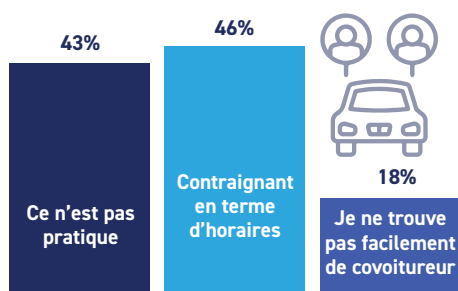


Un fort enjeu de sécurisation est remonté par les enquêtés. Cela doit nécessairement passer par la création d'aménagements dédiés (en lien avec les freins exprimés)

À noter que le coût et la vitesse de déplacement ne sont pas considérés comme des freins importants.

Le niveau d'offre est le principal frein à l'utilisation des transports en commun : les horaires ne sont pas considérés comme suffisamment attractifs, le parcours usager n'est pas suffisamment lisible.

Le manque de desserte sur certaines communes (Le Minihiac, Lancieux) est également un facteur déterminant.



Pour les enquêtés, la pratique du covoiturage est principalement limitée par des contraintes spécifiques à ce mode de déplacement : manque de flexibilité horaire qui oblige à organiser en avance son déplacement, difficultés supplémentaires liées au transport d'objets lourds ou encombrants, présence d'enfants...

Ce mode ne convient pas à tous les usages. Son développement à l'échelle locale pourra être ciblé sur les déplacements à horaires fixes (domicile-travail notamment)

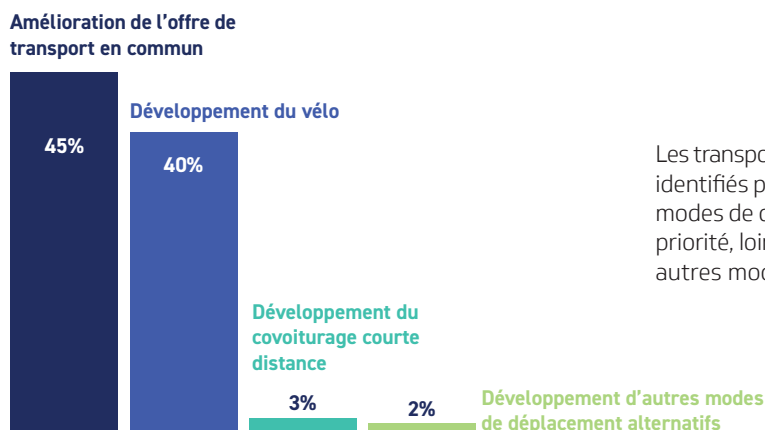
LES ATTENTES EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

Seriez-vous prêt à moins utiliser la voiture si des modes alternatifs suffisamment attractifs étaient proposés ?



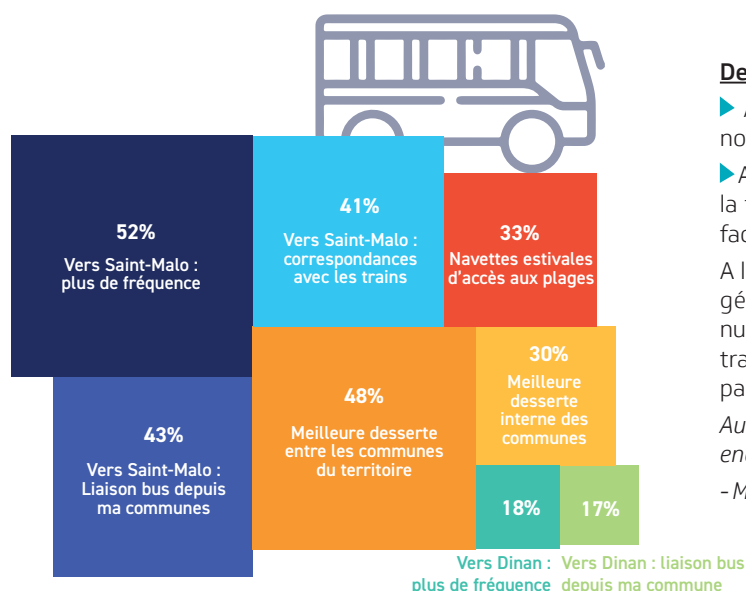
À noter que 10% des enquêtés (101 réponses) n'utilisent pas la voiture régulièrement : une partie d'entre eux sont des usagers captifs qui n'ont pas accès à une voiture personnelle. Mais il est également possible de se déplacer autrement, et près de 90% des enquêtés déclarent être prêt à un report modal depuis la voiture individuelle.

Quel est pour vous la priorité (choix n°1) pour faciliter l'usage de modes de déplacement plus durables ?



Les transports en commun et le vélo sont identifiés par les répondants comme les modes de déplacement à développer en priorité, loin devant le covoiturage et les autres modes alternatifs

LES ATTENTES CONCERNANT LES DIFFÉRENTS MODES DE TRANSPORT



Des attentes très fortes pour :

► Améliorer la desserte interne à la CCCE et notamment les liaisons entre communes.

► Améliorer la liaison avec Saint-Malo, en augmentant la fréquence et en permettant des liaisons plus faciles depuis toutes les communes de la CCCE,

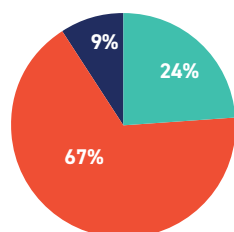
A l'inverse, l'amélioration de la liaison vers Dinan génère moins de demandes. Ce résultat est à nuancer car les habitants de Dinan Agglomération travaillant sur la CCCE sont très peu représentés parmi les enquêtés.

Autres propositions citées par moins de 15% des enquêtés :

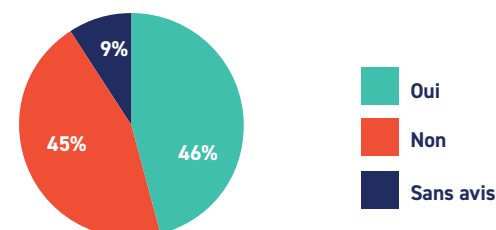
- Meilleure desserte des aires d'échanges multimodales

Seriez-vous favorable à la création d'une ligne de bus express (haute fréquence, peu d'arrêts) ?

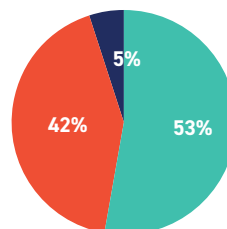
L'Hermitage à La Richardais - Saint-Malo Gare



Dinard Centre - Saint-Malo Gare

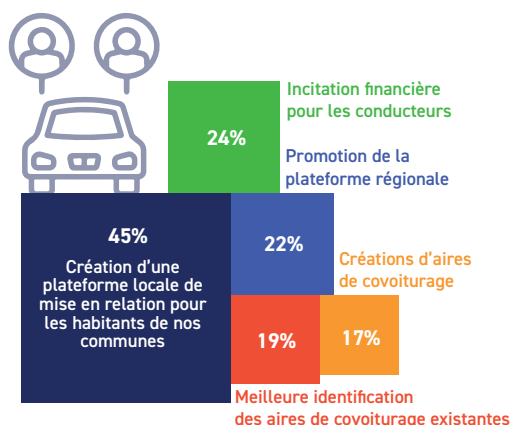
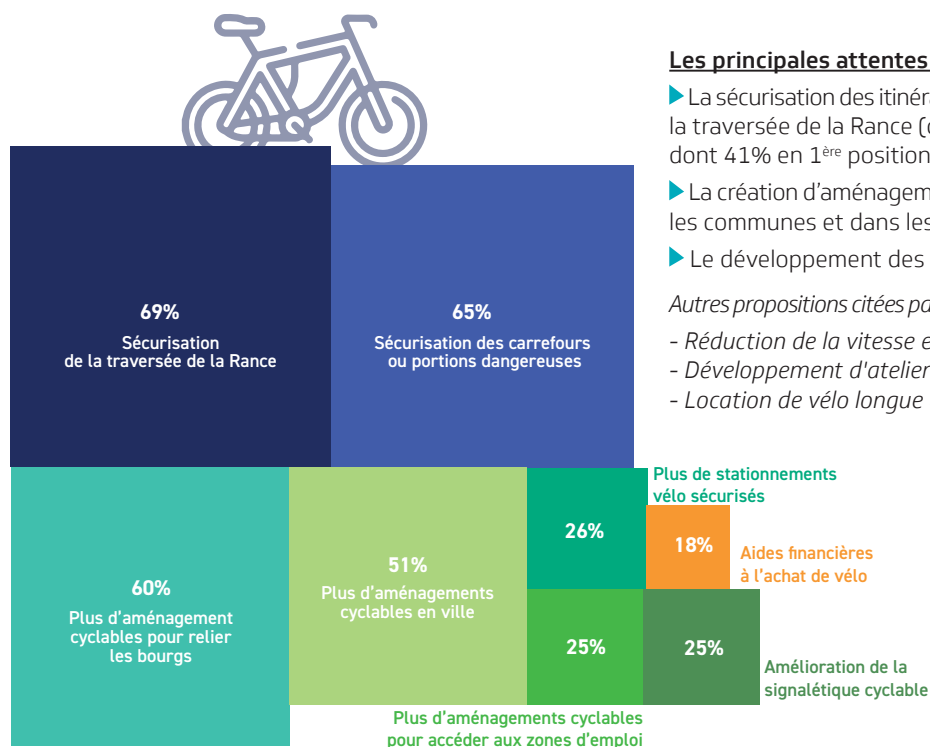


Si les services de bus étaient améliorés, seriez-vous prêt à souscrire à un abonnement ?



► L'intérêt pour la création d'une ligne express vers Saint-Malo est plus contrasté. Un terminus côté CCCE situé dans le centre de Dinard serait à privilégier.

► Une majorité des enquêtés se déclare prête à souscrire un abonnement aux transports en commun en cas d'amélioration de l'offre, ce qui traduit une volonté de soutenir le développement des transports en commun sur le territoire.



Autres propositions citées par moins de 15% des enquêtés :

- Incitation financière pour les conducteurs
- Promotion de la plateforme régionale
- Création d'une plateforme locale de mise en relation pour les habitants de nos communes
- Créations d'aires de covoiturage
- Meilleure identification des aires de covoiturage existantes

L'attente la plus forte concerne l'amélioration des moyens de mise en relation des covoitureurs, qui doit pouvoir se faire simplement à une échelle locale.

EN CONCLUSION :

La participation :

- ▶ Une participation importante (près de 1 000 réponses) qui montre l'intérêt de la population pour la mobilité,
- ▶ Une forte participation des usagers cyclistes qui met en avant les enjeux importants autour du développement de ce mode de transport.

Les comportements:

- ▶ La voiture individuelle et la marche sont les principaux modes de déplacement sur le territoire,
- ▶ Le vélo est assez largement utilisé mais souffre du manque d'aménagements sécurisés pour les déplacements du quotidien, malgré les aménagements réalisés ces dernières années par la CCCE et les communes,

- ▶ Le covoiturage et les transports en commun sont peu utilisés et souffrent de la concurrence avec la voiture individuelle : le développement de ces modes de déplacements devra être ciblé pour trouver son public tout en maîtrisant les coûts.

Les attentes :

- ▶ Améliorer la liaison avec Saint-Malo, que ce soit en transports en commun en vélo ou via une navette maritime,
- ▶ Compléter l'offre permettant de se déplacer sur la CCCE, que ce soit *via* la création de liaisons bus entre/dans les communes ou *via* l'aménagement de liaisons cyclables.

MILIEUX AQUATIQUES

RESTAURER LE LIBRE ÉCOULEMENT DE LA RIVIÈRE ET LA BIODIVERSITÉ

Après l'effacement des plans d'eau sur les sites du moulin Riot et de la Vallée de la Sorais à Créhen, les travaux se poursuivent pour recréer le lit du Drouet dans l'emprise des anciennes retenues d'eau. Aussi, le cours d'eau a été retravaillé : la pente et les sinuosités ont été réparties tout le long du linéaire. Des habitats dans le lit mineur et majeur ont été recréés : fosses, radiers, petites mares... Des fossés ont été déconnectés vers des mares annexes permettant ainsi de tamponner l'arrivée d'eaux pluviales ou de drainage. Des passages ont été créés au-dessus du cours d'eau afin de permettre l'entretien des parcelles. Désormais, il faut attendre des pluies importantes pour voir de quelle manière la rivière va se réapproprier ces travaux !



AUX SOURCES DE L'EAU POTABLE, RENATURER LE FRÉMUR

Retour sur le site du Bas Chesnaye à Taden, en amont du Frémur où des travaux de restauration vont permettre d'améliorer la qualité de l'eau brute arrivant dans la retenue d'eau potable du Bois Joli.

UNE RIVIÈRE EN BON ÉTAT POUR UNE EAU QUALITATIVE EN QUANTITÉ SUFFISANTE

Certaines portions de la rivière ont été modifiées par le passé : calibrées (approfondies et élargies), rectifiées (tracées au droit supprimant les méandres), curées (retrait des sédiments du fonds du lit), recevant des drains ou des fossés, etc. Ces modifications contrarient le bon fonctionnement du cours d'eau. Or un cours d'eau doit avoir des méandres, des formes de berges et de fonds de lit différents, des arbres en bordure (une ripisylve), un calibre adapté au débit liquide et solide qui y circule pour fonctionner correctement, avoir une eau de qualité et oxygénée en quantité et accueillir toute une biodiversité spécifique.

Une rivière en bon état « hydromorphologique », c'est une eau brute de meilleure qualité : l'eau circule plus lentement vers l'aval, laissant ainsi le temps à la rivière de mettre en œuvre le processus d'autoépuration de l'eau. L'eau est aussi filtrée par les racines des arbres qui la bordent. Enfin, en crue, l'eau alimente les zones humides associées, et s'épure aussi en stagnant dans ces milieux. L'eau brute arrive de meilleure qualité à l'usine de potabilisation. Grâce aux zones humides qui stockent les eaux excédentaires en hiver pour les relarguer petit à petit en périodes plus sèches, la rivière est alimentée toute l'année.

RESTAURER LE COURS D'EAU ET LA QUALITÉ D'EAU

Sur cette prairie de tête de bassin versant, le cours d'eau était « perché » sur un côté de la parcelle, approfondi et élargi. Les drains venant des parcelles attenantes, désormais cultivées et amendées, passaient sous la bande enherbée et débouchaient dans le lit. La rivière laissait peu d'espace à la faune et à la flore.

Les enjeux étaient nombreux : hydrologique et morphologique (diminuer les à-coups hydrauliques, ralentir l'eau, reconnecter avec la nappe), qualité d'eau (limiter l'arrivée de polluants dans la rivière), quantité d'eau (soutien à la rivière en période d'étiage) et biodiversité (augmenter le nombre de frayères, les caches dans le lit et dans les berges, etc.).

Les travaux ont consisté en une remise en fonds de vallée sur un des affluents. La rivière a été recrée moins profonde et moins large, dans le fond de la vallée. Des drains qui arrivaient directement au cours d'eau ont été déconnectés par la création de fossés dits « aveugles », c'est-à-dire non circulants. L'eau est ainsi épurée en stagnant avant sa restitution au cours d'eau. Des cours d'eau affluents ont été reconnectés. Des passages pour les engins et pour le bétail ont été réalisés, permettant le maintien d'une prairie et contribuant ainsi à la diversité des milieux « naturels ». Sur l'autre affluent, le cours d'eau a été réhaussé et reméandré. Le bourelet de curage du cours d'eau situé en rive, a été supprimé en rive gauche, restaurant ainsi l'espace de débordement du cours d'eau en crue. Des zones moins profondes (« radiers ») ont été recréées de manière à oxygéner l'eau sur ces zones courantes.

Les travaux vont être prolongés en aval sur d'autres sites. Le Frémur se voit ainsi renaturé par portions qui, additionnées les unes aux autres, permettent d'améliorer la qualité de la rivière et par la même d'obtenir une eau brute de meilleure qualité plus longtemps dans l'année.



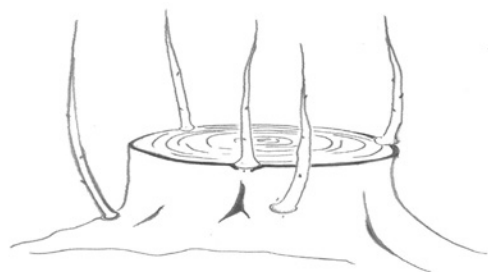
Ces opérations ont été financées par :



LE RECÉPAGE, UNE TECHNIQUE DE TAILLE DES ARBUSTES BOCAGERS

Le recépage consiste à couper un arbre ou un arbuste à la base du tronc. Ainsi, le système racinaire est conservé et le système aérien (branchage, feuillage) est supprimé. Cette action provoque, sous certaines conditions, l'apparition de rejets sur sa souche et parfois de drageons sur ses racines traçantes.

C'est une taille régénératrice qui permet d'augmenter, parfois dans des proportions considérables, la durée de vie des arbres et des arbustes. Elle assure simultanément la régénération des appareils aériens et racinaires, permet de lutter contre l'épuisement de la souche et améliore l'accroissement de la productivité des parties aériennes. Cela est intéressant par exemple, lorsque l'on cherche à faire du bois de chauffage à partir d'une souche.



POURQUOI RECÉPER ?

Cela permet de :

- ▶ Régénérer la partie aérienne d'un végétal en remplacement d'une tige cassée, blessée, mal conformée, gelée ou calcinée. Il est ainsi possible de former un nouveau tronc rectiligne ou une cépée.
- ▶ Le recépage peut aussi être réalisé sur une tige saine pour former une cépée, c'est-à-dire plusieurs troncs se développant sur une même souche.
- ▶ Rajeunir la partie aérienne pour mettre en valeur l'écorce décorative de certains végétaux (érables jaspés, bouleaux, cerisiers, cornouillers, saules...).
- ▶ Maintenir le développement aérien du végétal à une hauteur donnée.
- ▶ Produire du bois jeune pour faire des plaquettes (taillis à très courte révolution).

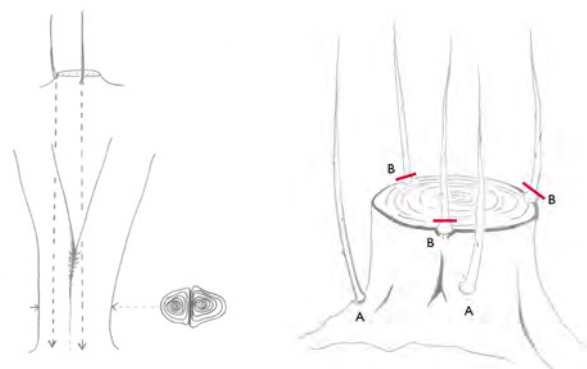
QUAND LE RÉALISER ?

Le recépage doit se faire hors période de végétation (quand les arbres caducs n'ont pas de feuilles) et de préférence en fin d'hiver. Le mois de février, avant le démarrage de la végétation, est la meilleure période.



COMMENT FAIRE ?

La coupe est réalisée de façon nette (sans déchirure) au ras du sol, à la base du tronc, au-dessus du collet (environ 2-3 cm au-dessus du sol). Ne pas faire la coupe trop haute, car le bois ancien de la souche s'altère au cours du temps et les rejets situés sur la partie haute de la souche seront ainsi mal ancrés.



QUELS ARBRES PEUT-ON RECÉPER ?

Deux paramètres doivent être pris en compte :

• L'ESSENCE

D'une manière générale, les essences feuillues rejettent bien de souche. Les plus performantes sont les peupliers, les saules, les aulnes, les châtaigniers, les charmes, les tilleuls, les ormes, les érables, les mûriers et les robiniers faux acacias. Les chênes, les frênes, les sorbiers, les merisiers, les noyers et les bouleaux rejettent aussi, mais avec moins de vigueur. Le hêtre, en revanche, ne supporte pas le recépage. Cette technique de gestion ne convient pas aux résineux.

• LA VIGUEUR ET L'ÂGE

Les arbres doivent absolument être vigoureux pour bien rejeter de souche. Pour les arbres récemment plantés, il est nécessaire d'attendre 2 ou 3 ans après la plantation pour qu'ils aient bien repris et qu'ils soient vigoureux. Pour les arbres plus âgés (de gros diamètre), ils doivent présenter une excellente vigueur (pousse de l'année de longueur normale). D'une façon générale, la faculté de rejeter de souche s'atténue avec l'âge. Les arbres âgés rejettent moins puis, pour certains, plus du tout. Les arbres se développant dans des milieux difficiles semblent avoir la capacité de rejeter plus longtemps et de faire des rejets plus vigoureux que les arbres établis dans des milieux propices.

Source et illustrations : CAUE 77



DÉCHETS

LE COMPOSTAGE COLLECTIF DE PROXIMITÉ AVEC EMBARQUEZ

La mobilisation des acteurs et des citoyens dans le programme « Embarquez ! » est la clé de la mise en œuvre des transitions sur le territoire de la CCCE et doit faciliter ensuite la réalisation du plan d'action du Plan Climat Air Énergie Territorial, en cours d'élaboration actuellement.

Le 4^{ème} thème d'« Embarquez ! » vise à faire évoluer l'alimentation vers des produits durables, de proximité, de saison et de qualité en limitant la production des déchets les plus polluants (emballages plastiques, etc.) et en compostant les biodéchets. Un accompagnement à la mise en place et à la gestion du compostage collectif des biodéchets produits et collectés par les habitants a démarré à l'automne 2023 sur la communauté de communes.

Le programme est accompagné par l'association « Compost'Tout », basée à Dol-de-Bretagne. Elle aide les collectivités à choisir les emplacements des aires de compostage collectif dans les quartiers, accompagne les habitants référents des aires, les forme sur l'aspect technique, suit le processus de compostage et assure un entretien des aires. Ceci permet :

- ▶ Une diminution du volume des poubelles d'ordures ménagères,
- ▶ Un impact environnemental positif : économie de transport de ces biodéchets, pas d'incinération de ces volumes (combustion à partir d'énergies fossiles),
- ▶ La diminution de la quantité de polluants dans l'air et l'amélioration du cadre de vie.

Au-delà de ces aspects, c'est une démarche écocitoyenne qui est l'occasion de faire vivre des actions concrètes de développement durable partagées par les habitants d'un quartier. Quatre communes ont commencé l'installation de compostage collectif : Lancieux, La Richardais, Le Minihic-sur-Rance et Pleurtuit.

Le compostage individuel :

Des composteurs pourront être achetés auprès du pôle collecte et valorisation des déchets à partir du 1^{er} semestre 2024.

Ils seront proposés par la communauté de communes à 50% du prix d'achat.

LE COMPOST, COMMENT ÇA MARCHE ?



Objectif
-30%
Réduction du volume
des poubelles d'ordures
ménagères

ÉCONOMIE :
Réduction du coût de
traitement des ordures
ménagères

ÉCOLOGIE :
Captage de carbone,
réduction de gaz à effet
de serre

LIEN SOCIAL :
Coopération et rencontre
entre voisins, démarche
écocitoyenne

QUE CONTIENNENT NOS POUBELLES ?



En 2022, **11 458 tonnes d'ordures ménagères résiduelles** ont été collectées sur le territoire, soit 395kg par habitant et par an. En y incluant les déchets d'emballages, de papiers, de verre et de déchèterie (à l'exclusion des végétaux) un habitant de la CCCE génère en moyenne 819 kg de déchets par an ! Afin d'évaluer l'efficacité des actions mises en place sur le territoire pour la prévention et la gestion des déchets, la CCCE a réalisé une campagne de caractérisation en juin 2023, visant à

dresser une photographie du contenu des ordures ménagères résiduelles (OMr) du territoire.

Ce bilan permet de déterminer les gisements potentiellement évitables ou pouvant être détournés des OMr.

Pour réaliser cette campagne, 11 échantillons ont été prélevés sur différentes typologies du territoire (collecte en milieu urbain, rural, collecte en Point d'Apport Volontaire...).

MÉTHODOLOGIE DE CARACTÉRISATION BASÉE SUR DES RÉFÉRENCES NATIONALES :

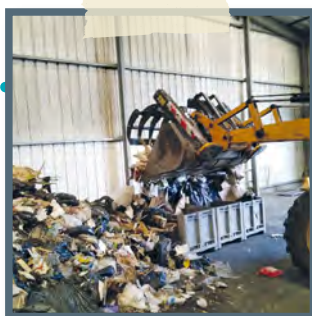
Dépotage de la benne

- Prise de références
- Description visuelle
- Homogénéisation du tas



Constitution de l'échantillon primaire

Prélèvement en différents endroits du tas jusqu'à atteindre 500kg



Ouverture des sacs poubelle et pré-tri

Prélèvement et tri des hétéroclites en catégories et sous-catégories



Sélection aléatoire d'1/4

Homogénéisation du tas. Prélèvement à la chargeuse de 125kg de déchets



Tri intégral de la fraction > 100mm

Selon les catégories et sous-catégories définies



Opération de criblage

Criblage à 100mm, 20mm et 8mm



Prélèvement et tri de 7kg de la fraction 20-100mm

Selon les catégories et sous-catégories définies

Pesée de chaque sous-catégorie et enregistrement des données

Hétéroclites
Criblages

Faisons mieux ensemble !

L'étude réalisée en juin dans nos bacs d'ordures ménagères a mis en avant une importante quantité de déchets n'ayant pas vocation à s'y trouver ! Les déchets caractérisés peuvent être rassemblés en 4 grands groupes :



Sur le territoire, les erreurs de tri représentent :

228 kg/habitant/an

Les déchets n'ayant pas à se trouver dans cette collecte se distinguent en deux catégories :

- Les « déchets évitables » comme les déchets alimentaires emballés ou gaspillés ;
- Les « déchets mal orientés » comme les emballages et les papiers, les déchets de jardin, ou les textiles et déchets électriques et électroniques (DEEE).

UN DÉCHET MAL TRIÉ REPRÉSENTE :



Un coût environnemental :

Traitement inadapté à la nature du déchet, transport multiplié par 2 car le déchet est acheminé au mauvais endroit.



Un coût sanitaire :

Selon la nature du déchet, il peut y avoir un risque pour le matériel de collecte et pour le personnel qui trie manuellement.



Un coût financier :

Surcoût pour les collectivités, les déchets doivent être réacheminés dans les bonnes filières de recyclage. Une poubelle bien triée, c'est une dépense évitée !

Au-delà de ces impacts se posent de réelles questions éthiques car 1 habitant sur 6 souffre de malnutrition dans le monde. Réduire nos déchets est un élément majeur de notre action pour préserver les ressources. A l'échelle de la CCCE, les gisements potentiellement évitables ou pouvant être détournés des ordures ménagères résiduelles sont une priorité.

Une action de sensibilisation aux erreurs de tri

En parallèle des différentes solutions proposées à l'habitant, la communauté de communes va engager en 2024 **une action de sensibilisation sur le contenu du bac d'ordures ménagères** et inviter à mieux respecter les consignes de tri.

La présence de déchets inappropriés dans les ordures ménagères déclenchera la pose d'un adhésif d'information sur votre bac afin de prévenir que le bac peut encore être trié et la quantité de déchets réduite.

Cette phase d'échanges et d'information débutera en février et durera plusieurs mois, avant d'évoluer vers un possible refus de collecte.

LES ERREURS DE TRI CONSTATÉES :

Saurez-vous identifier les 6 erreurs représentées?



- Adapter le volume du bac,



- Trier tous les emballages et les papiers,



- Garder le couvercle fermé pour se préserver des odeurs et des visiteurs,



- Utiliser des sacs fermés,



- Respecter les horaires de sortie de bac,



- Faciliter le travail des équipes en présentant la poignée côté route.

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS À TRAITER EST UN EFFORT À MENER DE FAÇON COMMUNE.

Pour rappel, de nombreuses ressources sont à votre disposition pour améliorer le geste de tri :

- ▶ Le site internet www.cote-emeraude.fr rubrique "déchets" ;
- ▶ Le **guide du tri 2024**, pour avoir toutes les informations spécifiques au territoire ;
- ▶ La carte des **emplacements des points de collecte** www.cote-emeraude.fr/points-de-collecte-des-déchets ou directement en scannant ce QR CODE :
- ▶ L'**application Guide du Tri**, à télécharger sur téléphone qui permet de connaître les consignes de tri et répond à toutes vos questions sur les emballages.



INFOS DÉCHETS

RECYCLERIE

L'étude engagée par la collectivité sur la faisabilité de l'implantation d'une recyclerie sur le territoire conclut à la pertinence du projet.

Reste aujourd'hui à trouver l'emprise foncière et à déterminer les modalités du montage du projet.

BADGE D'ACCÈS

Pour éviter d'être interdit d'accès à la déchèterie, n'oubliez pas de mettre à jour votre badge à l'accueil de la déchèterie en cas de perte, de vol du badge ou de changement de domiciliation.

GUIDE DE TRI 2024

Pour connaître toutes les informations concernant la gestion des déchets, le guide du tri 2024 est disponible sur : www.cote-emeraude.fr/les-bons-gestes-de-tri. Comme chaque année le guide a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres et est disponible en mairie, à la déchèterie et à au siège de la CCCE .

COLLECTE DES VÉGÉTAUX

La communauté de communes propose une collecte des végétaux en porte-à-porte pour toutes les communes. L'inscription débutera en février et la collecte en mars. Les modalités restent inchangées.

Contact : 02 99 46 11 82

EMPLOI SAISONNIER

Rejoignez les équipes du pôle déchets. Nous proposons des contrats à temps complet du lundi au vendredi de 5h à 12h pour la collecte des ordures ménagères; en journée du mardi au samedi pour la déchèterie. Des postes sont à pourvoir de juin à septembre, avec possibilité d'embauche pour un ou deux mois. Ces postes sont ouverts uniquement aux personnes majeures. Candidature à adresser au service des ressources humaines à : rh@cote-emeraude.fr

EN CRÈCHE, PENSEZ À L'ACCUEIL OCCASIONNEL

Vous êtes parents et avez besoin d'une place en crèche de façon ponctuelle ou en dépannage, pour quelques heures ou quelques jours par semaine ? L'accueil occasionnel est fait pour ça !



QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'accueil occasionnel est différent de l'inscription en crèche classique. Il permet à votre enfant d'être accueilli dans l'établissement de façon ponctuelle et temporaire.

En fonction de la disponibilité de places au sein de l'établissement, la crèche peut recevoir l'enfant pendant une demi-journée ou quelques jours par semaine. Le tout, à condition que les besoins des parents ne soient pas récurrents et ne se renouvellent pas à un rythme régulier. Toutefois, les parents peuvent soumettre leurs souhaits sur la date de garde à venir.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toutes les familles peuvent faire une demande pour leur enfant de 2 mois et demi à 3 ans. S'il n'est pas possible de l'accueillir rapidement, la demande sera mise en attente et la famille sera recontactée lorsqu'une place se libérera.

POURQUOI OPTER POUR CE TYPE D'ACCUEIL ?

L'accueil occasionnel répond à un besoin ponctuel des parents. Par exemple : le parent qui s'occupe de l'enfant veut un peu de temps pour se consacrer à autre chose. Il permet également à l'enfant de découvrir un nouvel univers et de rencontrer d'autres enfants. Il fait l'expérience d'un lieu d'éveil et d'amusement adapté à son âge. Une équipe

de professionnelles qualifiées le prend en charge et veille à ses besoins (repas, repos, expériences sensorielles et motrices...)

Le passage à la crèche permet également de préparer l'enfant à sa prochaine entrée à l'école maternelle. Il y effectuera ses premières expériences en collectivité et pourra participer aux activités ludiques et pédagogiques.

DEMANDER UNE PLACE

Les parents peuvent se renseigner au Relais Petite Enfance ou directement auprès de la directrice de la crèche la plus proche de leur domicile.

Vous êtes parents ou futurs parents sur la communauté de communes ?

Vous êtes à la recherche d'un mode d'accueil pour votre enfant ? En crèche ou avec une assistante maternelle

Contactez nous !

RELAYS PETITE ENFANCE

rpe@cote-emeraude.fr - 02 23 15 13 23
Communauté de Communes Côte d'Émeraude
1 esplanade des équipages 35730 Pleurtuit

COMBIEN COÛTE UNE PLACE EN ACCUEIL OCCASIONNEL ?

Le tarif horaire est calculé en fonction des ressources financières de la famille et oscille entre 0.23€/h et 3.71€/h. Les couches et les repas sont fournis et compris dans le tarif horaire. La facture est envoyée à la fin du mois et tient compte des heures réservées pour l'enfant.

Pour une simulation, rendez-vous sur le site de la CAF : <https://monenfant.fr/simuler-le-cout-en-creche>

► Soirée Ciné – rencontre « Il était une fois le Sommeil »

Le jeudi 28 septembre 2023, le Relais Petite Enfance de la Communauté de communes Côte d'Émeraude a proposé une soirée ciné – rencontre sur le thème du sommeil du jeune enfant en partenariat avec le Ciné-Armor de Pleurtuit qui a gracieusement mis sa salle à disposition pour l'événement. L'association de soutien à la parentalité « Parental'ID » du Minihic-sur-Rance a également soutenu la réalisation de ce projet.

Près d'une centaine de personnes ont assisté à la projection du film « Il était une fois le sommeil » en présence de sa réalisatrice Anne JOCHUM. À l'issue de la projection, la réalisatrice et Anna Le Pivert, psychologue spécialisée dans le sommeil du jeune enfant, ont répondu aux diverses questions du public présent, composé de parents et de professionnels de la petite enfance.





LANCIEUX CLASSÉE STATION TOURISME

© A. Lamoureux

Lancieux fait désormais partie des 465 communes classées « Station de tourisme ». Ce label, réglementé par les articles L133-13 à L133-16 du Code du Tourisme est attribué pour une durée de douze ans aux communes ayant préalablement obtenu la dénomination de commune touristique. C'est une belle reconnaissance, fruit du travail collectif de tous les acteurs impliqués dans le développement touristique de la commune, comme l'a souligné Madame le Maire, Delphine Briand.

La Communauté de Communes Côte d'Émeraude compte désormais 4 stations de tourisme : **Dinard, Saint-Lunaire, Saint-Briac-sur-Mer et Lancieux**. Cette fierté non dissimulée confirme l'attractivité et la force touristique de notre territoire. Pour obtenir ce label, de nombreux critères ont été remplis tels :

- une variété d'hébergements de qualité adaptés à une clientèle temporaire
- un office de tourisme classé catégorie I
- une expérience touristique de premier ordre, avec une large gamme de services et d'activités, des événements culturels

et récréatifs, ainsi que des opportunités d'activités sportives.

- une mise en avant des attraits naturels et du patrimoine
- un accès facile et des offres en matière de mobilités
- des commodités locales, y compris des options de restauration, des épiceries, un marché hebdomadaire etc...

Grâce à l'obtention de ce label, le bureau d'information touristique de Lancieux est désormais ouvert toute l'année. Découvrez les actualités et les horaires de l'Office de Tourisme sur www.dinardemeraudetourisme.com

► Bilan de l'Office de tourisme intercommunal 2023



Quelques chiffres clés :

- 132 674 personnes accueillies du 01/04 au 30/09/2023 dans l'ensemble de nos espaces d'accueil
- 3 795 appels téléphoniques reçus et 6 263 mails traités
- 838 conversations chat traitées
- 245 700 utilisateurs sur le site www.dinardemeraudetourisme.com
- 71 488 connections sur les fiches Google my Business
- 43 700 abonnés sur les réseaux sociaux
- 4 296 billets vendus (spectacles, visites guidées, loisirs...)

A NOTER

DEUX NOUVEAUX SERVICES DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2023

L'INGÉNIERIE TOURISTIQUE : Démarche d'accompagnement au bénéfice du développement du territoire, des porteurs de projet et des destinations touristiques.

LE RÉCEPTIF : Élabore et propose des packages à destination des groupes et du tourisme d'affaires. Le service commercial de l'OTI travaille ainsi en étroite collaboration avec les socio-professionnels partenaires et commercialise des journées et séjours à destination des groupes.

La saison touristique 2023 a débuté de manière prometteuse, avec un printemps ensoleillé qui a compensé une deuxième quinzaine du mois de juillet plus maussade. La météo incertaine a incité les visiteurs à s'orienter vers des activités culturelles telles que les expositions, les musées et les cinémas. Les excursionnistes, météo-dépendants, se sont faits moins nombreux sur le territoire, privilégiant les journées ensoleillées pour leurs escapades sur la côte.

La clientèle de Dinard Côte d'Émeraude demeure principalement française, avec une forte présence de visiteurs locaux et franciliens. Cependant, les clientèles étrangères sont revenues en force, en particulier les Belges, les Allemands et les Britanniques.

Malgré des conditions météorologiques peu clémentes, la fréquentation des bureaux d'information touristique sur la Côte d'Émeraude est restée stable par rapport à 2022. La saison estivale a également été marquée par de beaux événements culturels sur l'ensemble du territoire offrant ainsi un large panel d'activités pour satisfaire les attentes de tous les visiteurs. La saison s'est prolongée avec un été indien exceptionnel !



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'ÉmeraUDE**

CAP ÉMERAUDE
1, ESPLANADE DES ÉQUIPAGES
35730 PLEURTUIT
TÉL. : 02 23 15 13 15

ACCUEIL@COTE-EMERAUDE.FR
WWW.COTE-EMERAUDE.FR

**8 COMMUNES
PARTENAIRES ET SOLIDAIRES**



MAIRIE DE DINARD

47, boulevard Féart
35801 Dinard
Tél. : 02 99 16 00 00
info@ville-dinard.fr
www.ville-dinard.fr



MAIRIE DE LANCIEUX

1, rue de la Mairie
22770 Lancieux
Tél. : 02 96 86 22 19
mairie.lancieux@wanadoo.fr
www.mairie-lancieux.fr



MAIRIE DU MINIHIC-SUR-RANCE

Place de l'Eglise
BP31
35870 Le Minihic-sur-Rance
Tél. : 02 99 88 56 15
mairie.minihic@wanadoo.fr
www.le-minihic-sur-rance.fr



MAIRIE DE PLEURTUIT

2, rue de Dinan
35730 Pleurtuit
Tél. : 02 99 88 41 13
mairie@pleurtuit.com
www.pleurtuit.com



MAIRIE DE LA RICHARDAIS

1, Place de la République
35780 La Richardais
Tél. : 02 99 88 50 90
info@ville-larichardais.fr
www.ville-larichardais.fr



MAIRIE DE SAINT-BRIAC-SUR-MER

Place Tony Vaccaro
35800 Saint-Briac-sur-Mer
Tél. : 02 99 88 32 34
mairie@saintbriac.fr
www.saintbriac.fr



MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE

Boulevard Flusson
35800 Saint-Lunaire
Tél. : 02 99 46 30 51
mairie@saint-lunaire.fr
www.saint-lunaire.fr



MAIRIE DE TRÉMÉREUC

Le Bourg
22490 Trémereuc
Tél. : 02 96 27 83 17
mairie.tremereuc@wanadoo.fr
www.tremereuc.com

L'ÉCHO

DE LA CÔTE D'ÉMERAUDE

**BULLETIN D'INFORMATION
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES CÔTE D'ÉMERAUDE**

N° 30 JANVIER 2024

ISSN 2104-1466

Directeur de la Publication

Pascal Guichard

Rédacteur en chef

Denis Gervasoni

Coordination et rédaction

Gwenn Le Teuff avec la collaboration des services communautaires

Crédits photos et illustrations

CCCE, Ville de Dinard, Dinard Émeraude Tourisme, A.Lamoureux, Pixabay

Mise en page

Service communication : Gwenn Le Teuff

Impression

Imprimerie Hauts de Vilaine - Chateaubourg

Diffusion gratuite à 17 305 exemplaires

Distribution : Millee

Dépôt légal : à parution

Couverture : CCCE